

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1175<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 20 mai 2025, à 14 heures, à la salle M-425  
du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

---

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents, des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent ; les doyennes, les doyens : Geneviève Saumier, Hugo Ciaburro, Carmela Cucuzzella, Ahlem Ammar, Michel Janosz, Sylvie Dubois, Carl-Ardy-Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Françoise Guay ; les membres diplômés : Pascale Sirard ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Martin Guimond ; les étudiantes, les étudiants : Alexis Collette, François Latendresse, Sonia Bachelier ; les observatrices, les observateurs : Anick Gélineau, Pierrette Gaudreau, Alain Borsi (en l'absence de Stéphanie Gagnon)

INVITATIONS : pour la délibération CE-1175-5.1, de la Faculté de musique : Jean-Nicolas Trottier, professeur adjoint ; pour la délibération CE-1175-5.2, de la Faculté des arts et des sciences : Patrick Drouin, directeur du Département de linguistique et de traduction ; pour la délibération CE-1175-6.1, de la Faculté de musique : Nicolas Bernier, professeur agrégé ; pour la délibération CE-1175-6.2, de la Faculté de pharmacie : Simon-Pierre Gravel, professeur agrégé ; pour la délibération CE-1175-6.2, de la Faculté de pharmacie : Simon-Pierre Gravel, professeur agrégé ; pour la délibération CE-1175-6.3, de la Faculté des arts et des sciences : Clément Arsenault, professeur titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, et Jonathan Lévesque, conseiller au vice-décanat aux études

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Simon De Denux, Jean-François Bouchard ; la représentante, le représentant de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure, François Guibault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Marie-Alice Belle, Sophie Parent ; les membres diplômés : Benoît Lessard ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Bérengère Houzé, Isabelle Daoust ; les étudiantes, les étudiants : Enrique Colindres, les observatrices, les observateurs : Nicole Languerand, Stéphanie Gagnon, Michèle Glémaud

PRÉSIDENTE : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Danielle Salvail

---

La présidente fait part de nominations récentes à la Commission des études et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : à titre de membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Marie Luquette (chargée de cours au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation), et Marie-Josée Aubin (professeure agrégée – Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine / Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique) ; à titre de membres étudiants désignés par la FAÉCUM : Alexis Collette, François Latendresse et Sonia Bachelier.

CE-1175-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1174<sup>e</sup> séance tenue le 22 avril 2025
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
  - 4.1 Comité sur les certifications alternatives
    - Formulaire pour proposer la création d'une certification alternative ou badge

5. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
  - 5.1 Faculté de musique
    - Modification au programme de Baccalauréat en musique – Interprétation jazz (1-605-1-6)
  - 5.2 Faculté des arts et des sciences – Département de linguistique et de traduction
    - Modification au programme de Baccalauréat en traduction (1-185-1-0)
    - Modification (réactivation) au programme de Mineure en traduction (1-185-4-0)
    - Création d'un Programme de qualification en traduction (1-185-1-8)
  - Faculté des arts et des sciences – Direction
    - Modification au programme de baccalauréat par cumul avec appellation en Pratiques de la communication
  - 5.3 Faculté des arts et des sciences – École de criminologie
    - Abolition du programme de Certificat en sécurité intérieure (1-066-5-1)
  - 5.4 Faculté de l'éducation permanente
    - Modification aux programmes de baccalauréat par cumul en Gestion de projets et en Gestion des opérations et de la logistique
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1 Faculté de musique
    - Modification au programme de Maîtrise en musique, option composition et création sonore (2-610-1-1)
  - 6.2 Faculté de pharmacie
    - Modification au programme de Doctorat en sciences pharmaceutiques (3-700-1-0)
  - 6.3 Faculté des arts et des sciences – École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
    - Modification au programme de Maîtrise en sciences de l'information – Archivistique et bibliothéconomie (2-055-1-2)
    - Modification au programme de Maîtrise en sciences de l'information – Recherche (2-055-1-3)
7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
  - 7.1 Faculté de médecine
    - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en kinésiologie (1-352-1-0)
8. Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement
  - Bilan 2023-2024
9. Comité des nominations de la Commission des études
  - Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études
10. Nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
11. Affaires diverses
12. Prochaine séance régulière
13. Clôture de la séance

CE-1175-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1174<sup>e</sup> SÉANCE DU 22 AVRIL 2025

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1174<sup>e</sup> séance, tenue le 22 avril 2025.

CE-1175-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1174<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

En lien avec une question qui avait été présentée à la délibération CE-1174-4.2, sur la façon d'établir le calendrier pour la remise des notes, la présidente donne la parole à la registraire, Annik Gélineau, qui présente les précisions suivantes. Le calendrier d'émission des relevés de notes diffusé auprès des facultés et unités est établi avec leur collaboration, en tenant compte de divers éléments, dont la date de fin de trimestre dans l'unité ou d'autres enjeux particuliers, et tient compte de diverses échéances, dont la durée de la période allouée à la correction des évaluations (habituellement, deux semaines suivant la fin du trimestre), et la durée de temps nécessaire à la saisie des notes dans le système (environ un mois). Pour le trimestre d'automne, on considère que celui-ci se termine au 23 décembre. Pour le trimestre d'été, la date de la remise des notes sera vers le 23 septembre. Le processus n'a pas été modifié dernièrement, mais depuis le trimestre d'automne 2023, en vertu d'une directive, les notes doivent être transmises au Ministère ; dans le cas où une note n'apparaît pas, le financement n'est pas attribué (par exemple, si une remise a été autorisée) ; dans de tels cas, la saisie de la note sera effectuée aux ESP ou au BR et un suivi sera effectué pour les notes en attente ; des modalités ont été précisées dans le processus afin de composer avec cette directive.

**CE-1175-4 INFORMATION ET QUESTIONS**

La présidente, Pascale Lefrançois, présente ce point.

**CE-1175-4.1 Comité sur les certifications alternatives**

- Formulaire pour proposer la création d'une certification alternative ou badge  
2025-A0033-1175-271

La parole est donnée au vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Michel Torres, président du Comité sur les certifications alternatives, pour la présentation du document 2025-A0033-1175-271, sur le formulaire établi par le Comité, que les facultés et unités pourront utiliser pour proposer la création d'une certification alternative ou badge. Le Comité présentera ponctuellement à la Commission des études la liste des badges créés. On signale l'appréciation de l'attention portée à l'avancement de modalités de certifications par l'attribution de badges.

**CE-1175-5 Rapport de la Sous-commission du premier cycle**

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Michel Torres, président de la Sous-commission du premier cycle, présente les projets inscrits aux points 5.1 à 5.4.

Si besoin est, des invités se rendront disponibles pour la période de questions :

CE-1175-5.1 : Jean-Nicolas Trottier, professeur adjoint à la Faculté de musique ;

CE-1175-5.2 : Patrick Drouin, directeur du Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences.

**CE-1175-5.1 Faculté de musique**

- Modification au programme de Baccalauréat en musique – Interprétation jazz (1-605-1-6)

2025-A0033-1175-267, 267.1

La modification au programme de Baccalauréat en musique – Interprétation jazz (90 crédits) propose la création, dans la structure, de deux profils distincts, soit l'orientation Chant jazz (segments 01 et 81, comportant 65 crédits obligatoires, de 22 à 25 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix), et l'orientation Instrument jazz (segments 01

et 82, comportant 34 crédits obligatoires, de 53 à 56 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix) ; un tronc commun aux deux orientations est également ajouté (segment 01, comportant 22 crédits obligatoires, un minimum de 11 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix). Cette modalité permettra d'intégrer des cheminements obligatoires différenciés, en les adaptant selon le profil choisi, et de répondre à un souci de favoriser un cheminement académique cohérent (pouvant être complété en trois ans à temps complet), et d'assurer un parcours commun structuré et rigoureux (augmentation du nombre de cours obligatoires, afin de minimiser la substitution de cours), tout en considérant l'acquisition d'une formation de base essentielle à la poursuite des études aux cycles supérieurs, ou à l'intégration du marché du travail (notamment, par l'intégration des ateliers professionnels au parcours académique, favorisant le renforcement de la professionnalisation dans la formation). Le répertoire de cours est actualisé en conséquence. Des ajustements afférents sont apportés à la structure du programme (réaménagement des blocs de cours, dont la fusion des deux blocs de cours d'ensemble, et l'ajout du nouveau bloc 82D–Théorie Jazz appliquée). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1175-267.

En réponse à une question présentée, il est précisé que dans certains programmes de la Faculté de musique, un nombre significatif de cours obligatoires est suivi au cours de la première année, afin de répartir la charge de travail en vue de la préparation aux récitals de fin d'année et de fin de programme ; la formule d'un tronc commun aux programmes permet d'assurer la cohérence de l'offre de cours et de la formation de base.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en musique – Interprétation jazz (1-605-1-6), à la Faculté de musique, conformément au document 2025-A0033-1175-267.

- CE-1175-5.2 Faculté des arts et des sciences – Département de linguistique et de traduction
- Modification au programme de Baccalauréat en traduction (1-185-1-0)
  - Modification (réactivation) au programme de Mineure en traduction (1-185-4-0)
  - Crédit d'un Programme de qualification en traduction (1-185-1-8)
- Faculté des arts et des sciences – Direction
- Modification au programme de baccalauréat par cumul avec appellation en Pratiques de la communication
- 

2025-A0033-1175-268, 268.1

La modification au programme de Baccalauréat en traduction propose principalement l'ajout du bloc 01I – Formation en contexte professionnel COOP (9 crédits), afin d'intégrer à la structure les crédits des stages COOP. Cette modalité permettra de corriger des difficultés liées au fait que ces stages étaient suivis hors programme (formule appliquée dans le cadre d'une entente avec l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec–OTTIAQ, permettant un agrément à un titre réservé), ne pouvant, de ce fait, être reconnus en équivalences dans le bloc 01H (option), dans lequel 3 crédits de stage doivent être complétés (en fonction d'une exigence de l'ordre professionnel), ou se posant en surcharge pour les étudiantes et les étudiants suivant les stages COOP dans la formule actuelle.

La modification au programme de Mineure en traduction, inactive depuis 1995, propose sa réactivation, afin de garantir l'existence d'un programme de courte durée en

traduction, et se pose dans le contexte de la suspension des admissions aux programmes de Certificat de traduction 1 et 2 de la Faculté de l'éducation permanente (à compter du trimestre d'automne 2023 pour l'un, à un trimestre subséquent pour l'autre). Constitué de cours déjà existants, le programme de Mineure comportera 21 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix, et proposera une initiation à la traduction professionnelle et à la consolidation des compétences de communication écrite dans une perspective bilingue anglais-français. La direction de la Faculté des arts et des sciences a convenu d'ajouter le programme de Mineure en traduction à la liste des programmes constitutifs du programme de baccalauréat par cumul avec appellation en Pratiques de la communication (liste 2 de la combinaison A et liste 3 de la combinaison B).

La proposition de la création d'un Programme de qualification en traduction répond à une demande de l'OTTIAQ, afin de définir une structure de formation s'adressant en premier lieu aux professionnelles et aux professionnels formés à l'étranger, auxquels l'ordre a prescrit des contenus de cours et des heures de formation pratique ou théorique, afin de mettre à jour leurs compétences en vue de l'obtention d'un permis de pratique. Le programme pourra également répondre aux besoins d'actualisation de formation des membres de l'OTTIAQ. Le programme comportera un minimum de 15 crédits et un maximum de 24 crédits (en fonction de la prescription de l'ordre professionnel).

L'implantation du programme de qualification et des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1175-268.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur la situation des deux programmes en traduction de la Faculté de l'éducation permanente (actuellement ou prochainement fermés à l'admission, en raison de faibles taux d'inscription, et afin de mener une réflexion sur les contenus, finalités et besoins de formation, dans un contexte de formation professionnelle ou de formation continue) ; comparativement, la réactivation du programme de Mineure du Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences se pose afin d'assurer un continuum de formation disciplinaire dans ce domaine, ou comme formation complémentaire ou combinée dans le cadre d'un parcours de baccalauréat par cumul. Une information porte sur le processus, actuellement en cours, d'évaluation périodique des programmes de traduction, lequel considérera les enjeux liés à l'utilisation de l'IA.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, et à la Faculté des arts et des sciences (Direction) :

- la modification au programme de Baccalauréat en traduction (1-185-1-0),
- la modification (réactivation) au programme de Mineure en traduction (1-185-4-0),
- la création d'un Programme de qualification en traduction (1-185-1-8),
- la modification au programme de baccalauréat par cumul avec appellation en Pratiques de la communication,

conformément au document 2025-A0033-1175-268.

CE-1175-5.3 Faculté des arts et des sciences – École de criminologie

- Abolition du programme de Certificat en sécurité intérieure (1-066-5-1)

2025-A0033-1175-269, 269.1

---

L'abolition, à compter du trimestre d'automne 2025, du programme de Certificat en sécurité intérieure, est proposée, considérant que ce programme a été fermé à l'admission en raison d'un faible taux d'inscriptions, et ne compte plus d'inscriptions actives, et considérant la collaboration de l'École de criminologie avec la Faculté de l'éducation permanente aux programmes de Certificat en enquête et renseignement (1-066-5-2) et de Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité (1-066-5-0), offrant des formations actualisées dans ce domaine. La présentation reporte au document 2025-A0033-1175-269.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du programme de Certificat en sécurité intérieure (1-066-5-1), à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2025-A0033-1175-269.

CE-1175-5.4 Faculté de l'éducation permanente

- Modification aux programmes de baccalauréat par cumul en Gestion de projets et en Gestion des opérations et de la logistique

2025-A0033-1175-270, 270.1

---

À la suite de la refonte du programme de Certificat de santé et sécurité du travail, la Faculté de l'éducation permanente, en accord avec la Faculté des arts et des sciences et avec l'École HEC Montréal, a jugé pertinent d'ajouter ce programme à la liste des programmes constitutifs de deux programmes de baccalauréat par cumul en gestion (liste 3 des programmes *Gestion de projets* et *Gestion des opérations et de la logistique*). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1175-270.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de baccalauréat par cumul en *Gestion de projets* et en *Gestion des opérations et de la logistique*, à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2025-A0033-1175-270.

CE-1175-6 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

---

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, présidente de la Sous-commission des études supérieures, présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

Si besoin est, des invités se rendront disponibles pour la période de questions :

CE-1175-6.1 : Nicolas Bernier, professeur agrégé à la Faculté de musique ;

CE-1175-6.2 : Simon-Pierre Gravel, professeur agrégé à la Faculté de pharmacie ;

CE-1175-6.3 : Clément Arsenault, professeur titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, et Jonathan Lévesque, conseiller au vice-décanat aux études, de la Faculté des arts et des sciences.

CE-1175-6.1 Faculté de musique

- Modification au programme de Maîtrise en musique, option composition et création sonore (2-610-1-1)

---

2025-A0033-1175-264

La modification au programme de Maîtrise en musique, option composition et création sonore, propose des aménagements à la structure, afin de bonifier la composante recherche-création, et de favoriser un cheminement plus flexible et adapté aux besoins de la formation et aux exigences des organismes subventionnaires. Actuellement répartis en deux blocs distincts, les crédits obligatoires de cette composante seront regroupés en un seul bloc (nouveau bloc 72C), comportant 33 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la composition et la création sonore et 24 crédits attribués au mémoire et portfolio de création. Le bloc *Tutorat* (72A dans la version actuelle) est aboli, et ses contenus déplacés dans les cours du bloc 72C. Un nouveau bloc 72A regroupera des séminaires et des cours à option (de 6 à 12 crédits). Un nouveau bloc de cours au choix intitulé *Complément de formation* (nouveau bloc 72B, maximum de 6 crédits) est ajouté. La nouvelle répartition des crédits reflète une importance accrue à la rédaction du mémoire et au portfolio de recherche. Quatre nouveaux cours de sigle MCT sont créés (remplaçant les cours de l'ancienne structure attribués à la composition et au mémoire). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1175-264.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en musique, option composition et création sonore (2-610-1-1), à la Faculté de musique, conformément au document 2025-A0033-1175-264.

CE-1175-6.2 Faculté de pharmacie

- Modification au programme de Doctorat en sciences pharmaceutiques (3-700-1-0)

---

2025-A0033-1175-265

La modification au programme de Doctorat en sciences pharmaceutiques propose principalement un réaménagement de l'option Médicament et santé des populations (segment 72), en concordance de la structure de l'option correspondante du programme de Maîtrise, afin de régulariser le cheminement dans cette option, et dans le contexte d'une démarche ultérieure d'autonomisation. La structure de cette option présentera un plus grand nombre de cours à option (bloc 72B), passant de 3 à un maximum de 12 crédits, et, de ce fait, une diminution du nombre de crédits reliés à la recherche et à la rédaction de la thèse (bloc 72D), passant de 84 à 75 crédits. Cette modalité permettra de compléter un cheminement qui reflètera mieux le domaine d'études choisi, et est comparable à des cheminements proposés dans les programmes correspondants offerts par d'autres universités québécoises. La structure de l'option comportera également un bloc de 3 crédits de cours obligatoires (72A) et un bloc de cours au choix (72C), d'un maximum de 12 crédits. Deux cours de sigle PHM sont créés pour la thèse et les travaux dirigés. Par ailleurs, l'abolition de l'option Chimie médicinale (segment 71) est proposée, les contenus de cette option ne se reflétant plus dans le répertoire ni dans les expertises, et celle-ci ne recevant plus d'inscriptions. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1175-265.

Des questions et avis portant sur ce sujet d'ordre général, la vice-rectrice-adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, explique que la variation du nombre de crédits attribués à la thèse et à une option et la possibilité de définir des balises en ce sens fait l'objet d'une réflexion aux Études supérieures et postdoctorales, prenant en compte, entre autres enjeux, la définition de modalités flexibles, et l'évolution et les contextes de la recherche ou de la discipline.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en sciences pharmaceutiques (3-700-1-0), à la Faculté de pharmacie, conformément au document 2025-A0033-1175-265.

CE-1175-6.3 Faculté des arts et des sciences – École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

- Modification au programme de Maîtrise en sciences de l'information – Archivistique et bibliothéconomie (2-055-1-2)
- Modification au programme de Maîtrise en sciences de l'information – Recherche (2-055-1-3)

---

2025-A0033-1175-266

La modification aux programmes de Maîtrise en sciences de l'information – *Archivistique et bibliothéconomie et Recherche*– porte sur le répertoire de cours (création de trois cours de sigle SCI, proposant des contenus liés à la thématique de l'organisation de l'information, mais adaptés à l'archivistique), et, dans le règlement propre aux programmes, sur le niveau de français requis à l'admission (passant du niveau C1 au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues–CECRL, en conformité d'une recommandation des ESP). Dans la structure des programmes, un réaménagement aux blocs de cours à option est proposé, pas la scission du bloc 70C en trois nouveaux blocs C, D et E (pour le programme *Archivistique et bibliothéconomie*), ou en deux nouveaux blocs C et D (pour le programme *Recherche*). Des ajustements afférents sont apportés à la répartition des cours dans les blocs de la structure. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1175-266.

En réponse à une question présentée, des précisions sont apportées sur les modalités des cours à option, dont certains blocs présentent un grand nombre de cours, et sur l'articulation des crédits à option par rapport aux crédits obligatoires.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences :

- la modification au programme de Maîtrise en sciences de l'information – Archivistique et bibliothéconomie (2-055-1-2),
- la modification au programme de Maîtrise en sciences de l'information – Recherche (2-055-1-3),

conformément au document 2025-A0033-1175-266.

## CE-1175-7 Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action facultaires

---

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, président de la Sous-commission d'évaluation des programmes, présente le plan d'action inscrit au point 7.1, assisté par la vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, Pierrette Gaudreau.

### CE-1175-7.1 Faculté de médecine

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en kinésiologie (1-352-1-0)

---

2025-A0033-1175-272, 272.1

Le plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en kinésiologie signale les points forts observés au cours du processus d'évaluation : le fait que le programme forme une grande proportion des étudiantes et des étudiants de kinésiologie au Québec ; l'intégration positive du programme à la Faculté de médecine ; la qualité et l'actualité des contenus de formation, basés sur des données probantes ; la diversité de l'expertise du corps enseignant ; les initiatives de collaboration et le rayonnement du programme ; la disponibilité de ressources pour le soutien à la réussite étudiante. Les constats du rapport synthèse ont signalé des enjeux en regard de la définition d'une vision claire et cohésive du programme et de la profession, à articuler dans le cadre de sa refonte ; de la redéfinition des orientations du programme à travers une planification stratégique ; de l'amélioration du taux de conversion et du taux de diplomation ; de l'accentuation de la formation pratique dans le cursus ; de l'augmentation des stages, par la définition d'activités de stage et d'expériences d'observations en milieu de travail, selon des formules diversifiées et innovantes (vu la saturation de la disponibilité de lieux de stages). En réponse aux recommandations, le plan d'action a été articulé en fonction de six objectifs, dont : la refonte du baccalauréat selon une approche-programme ; l'optimisation du processus d'admission et des modalités de soutien à la réussite ; le développement des aspects expérientiel et interdisciplinaire du programme ; la mise en place d'une structure d'échange entre le corps enseignant et les milieux concernés par le domaine de la kinésiologie. La présentation reporte au document 2025-A0033-1175-272 ; le document 2025-A0033-1175-272.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Une intervention porte sur le fait que, considérant des données présentées dans le rapport synthèse (taux de participation aux enquêtes ; perception du programme quant aux compétences et aux apprentissages acquis ; etc.), le plan d'action ne semble pas identifier toutes les composantes nécessaires à la réalisation des objectifs définis, tenant compte de l'échéancier proposé et de la teneur actions et des enjeux. On prend note des enjeux signalés, en vue de bonifier certains éléments du plan d'action. On explique que le plan d'action tient compte des données et constats présentés dans le rapport synthèse, mais que le format de sa présentation fait ressortir des composantes « parapluies », alors que la définition de chacune des actions présente des éléments plus détaillés. La démarche d'évaluation du programme et celle de la réalisation du plan d'action sont appuyées par plusieurs mécanismes et ressources (dont le Centre de pédagogie universitaire), et sont guidées par plusieurs catégories de données rendues disponibles. Dans ce cadre, on reste assuré que les éléments et enjeux signalés seront pris en compte. Des précisions additionnelles portent sur les modalités du processus d'évaluation et de suivi pour l'application des plans d'action, ainsi que sur une approche d'amélioration continue de la formation, appliquée en continuité. On prend note d'ajouter le Bureau de la registraire à la liste des ressources possibles, à l'item 3 de l'objectif 6 du Plan d'action.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de médecine, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en kinésiologie (1-352-1-0), conformément au document 2025-A0033-1175-272.

CE-1175-8 Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement  
- Bilan 2023-2024  
2025-A0033-1175-273

---

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, président du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, présente le bilan des activités du Comité pour l'année 2023-2024, se reportant au document 2025-A0033-1175-273.

Une observation porte sur le taux moyen de participation à l'évaluation des prestations d'enseignement, lequel présente une diminution d'année en année. Les membres discutent de cette problématique ; des suggestions sont présentées et prises en note. Des précisions portent sur des modalités d'information et de suivi qu'il est prévu d'appliquer pour la prochaine évaluation, notamment, afin de corriger des perceptions négatives ou erronées observées en regard de ce processus.

CE-1175-9 Comité des nominations de la Commission des études  
- Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études  
2025-A0033-1175-274

---

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, président du Comité des nominations de la Commission des études, présente les recommandations du Comité, en vue de la nomination de membres à des comités et sous-commissions de la Commission, consignées au document 2025-A0033-1175-274. Il remercie les membres qui ont participé à la consultation tenue par Omnivox aux fins de l'appel de candidatures.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme, pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2029 :

À la Sous-commission du premier cycle :

**Marilyn Aita** (professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières),

**Marie-Julie Bélieau** (professeure agrégée au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences),

**Pierre-Luc Paquet** (professeur adjoint au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation),

**Karen Waldron** (professeure titulaire au Département de chimie la Faculté des arts et des sciences),

Au Comité de l'interdisciplinarité :

**Jean Ignace Olazabal** (chargé de cours à la Faculté de l'éducation permanente),

À la Sous-commission d'évaluation des programmes :

**Athmane Chelbi** (chargé de cours au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences),

**Michèle Rivard** (professeure titulaire au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique),

conformément au document 2025-A0033-1175-274.

CE-1175-10 Nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études  
2025-A0033-1175-275, 275.1

Le secrétaire général, Alexandre Chabot, présente ce point. L'association étudiante concernée ayant transmis ses recommandations, la Commission est invitée à entériner la nomination de membres étudiants à des comités et sous-commissions de la Commission des études. Les recommandations et le projet de résolution sont consignés au document 2025-A0033-1175-275. Le document 2025-A0033-1175-275.1 présente les lettres de désignation. Le secrétaire général remercie les étudiantes et les étudiants qui ont accepté de siéger à ces instances, ainsi que celles et ceux qui terminent leur mandat comme membres de la Commission des études et de ses comités et sous-commissions.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme, pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2029 :

À la Sous-commission du premier cycle :

**Alexis Collette** (étudiant à la Faculté de médecine),

À la Sous-commission des études supérieures :

**François Latendresse** (candidat à la maîtrise, à la Faculté des arts et des sciences),

**Zélie Schwar** (candidate à la maîtrise, à la Faculté des arts et des sciences),

Au Conseil des études supérieures et postdoctorales :

**Savannah Hamaoui** (candidate à la maîtrise, à la Faculté des sciences de l'éducation),

**François Latendresse** (candidat à la maîtrise, à la Faculté des arts et des sciences),

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :

**François Latendresse** (candidat à la maîtrise, à la Faculté des arts et des sciences),

**Sonia Bachelier** (étudiante à la Faculté des arts et des sciences),

À la Sous-commission d'évaluation des programmes:

**François Latendresse** (candidat à la maîtrise, à la Faculté des arts et des sciences),

Au Comité de l'interdisciplinarité :

**François Latendresse** (candidat à la maîtrise, à la Faculté des arts et des sciences),

**Cal Gutiérrez** (étudiant à la Faculté des arts et des sciences),

À la Sous-commission de la recherche:

**Alexis Collette** (étudiant à la Faculté de médecine),

**François Latendresse** (candidat à la maîtrise, à la Faculté des arts et des sciences),

conformément au document 2025-A0033-1175-275 et son annexe.

CE-1175-11 Affaires diverses

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1175-12 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 10 juin 2025, à 14 heures.

CE-1175-13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente signale la fin du mandat, au 31 mai, de Pierrette Gaudreau comme vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, terminant ainsi son mandat à la Commission en tant que membre observatrice désignée par la Faculté de médecine, et de Lucie Parent comme vice-rectrice adjointe à la recherche, terminant ainsi son mandat à la Commission en tant que membre d'office. La présidente les remercie, en soulignant la qualité de leur participation aux travaux de la Commission.

La séance est levée 15 heures 45.

Adopté le 10 juin 2025, délibération CE-1176-2.

La présidente,

Pascale Lefrançois

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot